



## Permis construire, CERFA n°13406.09

-----  
Par nova

Bonjour.

Le lecture du permis de construire, pièce CERFA n° 13406.09 révèle des informations erronées sur le dit document renseigné.

A savoir:

Aux questions:

-1- le terrain est- il situé dans un lotissement:

réponse : non

-2- Si votre projet se situe dans un lotissement:

réponse : non

Pour mémoire, Le bénéficiaire du permis est dans son acte de vente notarié réceptionnaire du dit cahier des charges du lotissement et y est indiqué qu'il a en pris pleinement connaissance tout en certifiant par ailleurs l'exactitude de ces renseignements.

Quelles sont les disposition du code de l'urbanisme sur une telle pratique inductrice ?

MERCI et Cordialement ..

NOVA

-----  
Par Al Bundy

Bonjour,

Même si l'information est inexactement renseignée dans le formulaire cerfa, qu'en est-il de l'application des règles d'urbansime ? Le PLU s'oppose aux dispositions de l'article L.151-21 du code de l'urbanisme ? Le lotissement a été achevé à quelle date ?

-----  
Par nova

Re bonjour.

le permis de construire a été délivré conformément aux dispositions du P.L.U en vigueur.

Aucune observation à énoncée de ce côté réglementaire.

Ce vieux lotissement date de 1928.

Ma question portait uniquement sur l'insincérité des renseignements indiqués sur le CERFA sus visé.

Merci encore

Cordialement

NOVA